

SCUQ

SYNDICAT DES CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (CSN)

INFO SYNDICALE – NO 3

12 décembre 2014

Après nous avoir vertement interpellés, l'employeur nous a enjoint de chiffrer nos demandes, qui selon lui, représentent des millions (!) de dollars et font de nous des martiens. Après nous être fait reprocher de ne pas avoir déposé de demandes salariales, alors qu'on nous avait dit, dès la seconde rencontre, que ce que nous aurions serait identique à ce que le SESIAF avait négocié, nous avons déposé le 4 novembre, un document chiffrant l'ensemble de nos demandes, avec les hypothèses utilisées et les calculs détaillés. La partie patronale nous a répondu qu'avec ce document, ils pourraient rencontrer la direction, nous faire une offre globale et, qui sait, peut-être avoir une entente avant Noël! Espoir?

Hélas! L'offre de règlement globale qu'on nous a déposée lundi dernier contenait bien des surprises, mais pas du genre de celles qu'on attendait! Force est de constater que l'employeur n'entend pas nos demandes et est insensible à nos préoccupations. Pour exemple, bien que l'employeur se dise d'accord avec le principe de la conciliation travail-famille, cela ne se traduit en rien de concret dans l'entente proposée, bien au contraire.

Très peu de choses sont consenties dans cette offre, la plupart des demandes sont carrément refusées. Comble de l'ironie, dans l'offre globale, l'employeur recule sur un point que nous croyions entendu depuis la fin septembre! Le climat de confiance s'effrite... Nous demandons l'horaire de quatre jours pendant l'été, on nous offre un projet pilote qui le permettrait à l'année pourvu que le samedi et le dimanche soient travaillés. Nous cherchons une solution à la précarité à long terme, on nous propose de payer le salarié à même son indemnité de départ pour combler les périodes à temps partiel!

Par-dessus tout, l'employeur nous demande des concessions majeures, notamment sur le nombre de postes couverts par le plancher d'emploi (réduction de plusieurs postes réguliers), le perfectionnement, les horaires de travail, l'abandon de l'affichage des postes de remplaçants, etc. Demandes qui démontrent l'incompréhension ou l'indifférence face à nos conditions de travail et à la pérennité d'un climat de travail sain et stimulant.

Depuis le début des négociations, l'employeur, bien qu'il s'en défende, n'a cessé de baliser nos demandes avec l'entente intervenue avec le SESIAF. Cette façon de faire démontre le peu de considération que l'INRS porte au SCUQ, le syndicat représentant le plus grand nombre d'employés à l'INRS.

La dynamique entre l'INRS et le SCUQ a toujours été basée sur une relation de confiance, de consultation et d'échanges respectueux, avec l'objectif commun d'améliorer les relations de travail dans un cadre financier raisonnable. Le SCUQ a toujours eu la réputation d'être un syndicat « parlable », raisonnable et conciliant qui a un très fort sentiment d'appartenance à l'INRS.

L'approche arrogante et paternaliste empruntée par l'employeur lors des rencontres de négociation nous a plongés dans un climat de confrontation et de méfiance.

Ces techniques de négociation jamais rencontrées à l'INRS nous ont donc poussés à faire appel au Ministère du Travail afin de recevoir l'aide d'un conciliateur. Historiquement, le SCUQ n'a jamais connu de négociation l'obligeant à solliciter une conciliation afin d'arriver à une entente. La philosophie des relations de travail de l'INRS semble prendre un virage rétrograde inquiétant et nous aurons sans doute besoin de votre aide afin que l'INRS reçoive un message clair. Une entente passe d'abord par le respect et la considération.

Nous vous tiendrons au courant des prochaines étapes, consultez notre nouveau site Web www.scuq.inrs.ca

Solidairement!

Votre comité de négociation

Nathalie Vachon, présidente

Lise Rancourt, vice-présidente Québec

Nicolas Le Berre, membre du comité de négociation

Svetozar Vesic, membre du comité de négociation